



MAIRIE

Compte-rendu de séance

Conseil Municipal du 4 décembre 2008

Étaient présents tous les membres du Conseil Municipal.

Le Maire ouvre la séance à 20h10.

Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT, sont nommées secrétaires de séance.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité, en rajoutant qu'en ce qui concerne la rue du Barri ; " ... il faut veiller à ce que le Barri reste libre à toute circulation des riverains. "

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCTP : Fiscalité mixte

Le Maire rapporte au Conseil les difficultés financières de la Communauté de Commune de la Terre de Peyre. Il explique que l'on retrouve ces difficultés dans toutes les communes. Ceci est dû à la perte du pouvoir d'achat. (" Effet ciseaux " de 2000 à 2008 ; si l'indice du prix à la consommation à augmenté de 19 %, l'indice du coût à la construction à augmenté de 42 % alors que dans le même temps, les bases d'impositions n'ont augmenté que de 13 %)

Afin de trouver des recettes supplémentaires, Monsieur AMBERGNY, Trésorier de la CCTP, à réalisé une étude. Pour retrouver l'équilibre financier, 3 leviers nous sont proposés :

- ✓ 1 - Révision, dans un souci d'harmonisation dans le Canton, des bases de la fiscalité locale.
- ✓ 2 - Taxe Professionnelle Unique (TPU).

La Taxe Professionnelle Unique permettra une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.

VERS UN TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE CANTONAL

	AUMONT	LA CHAZE	LE FAU	JAVOLS	STE COLOMBE	ST SAUVEUR
TP	8.21	11.56	11.04	7.04	13.66	8.09
CCTP	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55	2.55
Taux 2008	10.76	14.11	13.59	9.59	16.21	10.64
Taux TPU 2009	10.79	13.87	13.39	9.72	15.79	10.68
	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Taux TPU 2020	11.12	11.12	11.12	11.12	11.12	11.12

Le Conseil Municipal prend acte que la durée d'unification des taux de la T.P. est fixée à 12 ans.

- ✓ 3 - Participation des Communes (à hauteur de 40 000 €).

	AUMONT	LA CHAZE	LE FAU	JAVOLS	STE COLOMBE	ST SAUVEUR
Population DGF 2008	1 231	285	234	470	236	363
Quote-part par habitant	14.1894 €	14.1894 €	14.1894 €	14.1894 €	14.1894 €	14.1894 €
Répartition par Commune	17 467 €	4 044 €	3 320 €	6 669 €	3 349 €	5 151 €

Le Maire précise, que la somme de 3 320 € sera déduite de l'attribution de compensation versée par la CCTP pour palier le manque de la Taxe Professionnelle. Cette TPU sera gérée par la CCTP.

La Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti seront gérés par la Commune, d'où le nom de **Fiscalité mixte**.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la modification des statuts de la CCTP concernant la fiscalité mixte.

PLAN D'ALIGNEMENT DU VILLAGE DU FAU

Compte tenu des multiples travaux qui ont eu lieu rue du Château (côté Ouest), depuis de nombreuses années, le Conseil autorise le Maire à faire appel à un géomètre afin d'obtenir un relevé topographique de cette voie et soumettre le plan d'alignement correspondant à l'enquête publique.

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire indique au Conseil que les crédits inscrits au budget Eau & Assainissement sont insuffisants en raison des travaux imprévus (réparation de l'adduction d'eau des Salhens et reprise des raccordements des eaux grasses à l'emplacement de l'ancien bac à graisse sous le parking de la Mairie). Le Conseil autorise les virements correspondants nécessaires.

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Le règlement intérieur n'ayant pas été réactualisé depuis 1999, il est nécessaire de faire une mise à jour de ce document qui devra être signé des utilisateurs. Après un tour de table, il est confirmé que l'utilisation de cette salle reste gratuite pour les citoyens du FAU.

MISE A JOUR DU TARIF FONCIER DE LA COMMUNE

Le Conseil décide de porter la valeur du m² de terrain de 50 francs (7.62 euros) à 10 euros lors des petits achats ou ventes avec la Commune.

SITUATION SUR LES TRAVAUX

Le Maire donne la parole à François HERMET, qui fait le point sur les travaux en cours. Les travaux d'entretien des menuiseries extérieures de la façade principale des gites du presbytère ont été attribués à l'entreprise ESTEVENON Patrice. Par ailleurs, les travaux concernant l'entretien des WC et la pose d'une VMC dans les gites, côté Salèles, ont été réalisés par l'entreprise GASTAL.

Le curage des fossés fait par l'entreprise BRUN, est en cours et se poursuivra en fonction de la météo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 5 décembre à 0h45

Rédaction : le Maire et Renée CORDESSE